



Commune
d'Orges

PREAVIS MUNICIPAL N° 02-2023

Au Conseil Général d'Orges

Concerne : Arrêté d'imposition 2024

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme indiqué dans le préavis sur les comptes 2022 et dans le rapport de gestion, l'année passée, ainsi que l'année en cours sont difficiles. Cependant la Municipalité estime que c'est la conjonction de divers facteurs défavorables qui en est la cause et que la situation n'est pas encore alarmante.

Dans ces conditions, votre Municipalité vous propose pour une nouvelle fois "d'attendre de voir" et par conséquent de maintenir inchangé notre taux d'imposition pour l'année 2024.

Conclusion

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter notre demande en votant le texte suivant :

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de Commission de gestion, et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- L'arrêté d'imposition 2024 tel qu'il vous a été présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

André Cachin

Anne Hofstetter

